



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM  
Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 17  
Pouvoir : 5  
Absents : 5  
Date de la convocation : 8/11/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.  
**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :  
Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS  
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU  
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET  
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER  
**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.  
**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE

**DELIBÉRATION N° 176**

**RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU**

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Il est rappelé que par délibération du 29 juin 2017, le conseil municipal a approuvé la convention de délégation de compétence transports scolaires à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2019.

Par lettre du 23 septembre 2019, la CAGC nous informe qu'il convient de signer un avenant à cette convention suite la disparition de certains indices INSEE pris en compte dans la participation versée par l'organisateur principal.

L'avenant tel que joint à la présente, a pour objet de fixer la méthode de substitution de ces indices. L'article 8 de la convention relatif aux dispositions financières, est modifié en conséquence.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence transports scolaires à la CAGC.

-----

**VU** la convention de délégation de compétence à la CAGC pour les transports scolaires approuvée par délibération du 29 juin 2017,

**VU** la disparition de certains indices INSEE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence pour les transports scolaires tel que joint à la présente ;
- charge Mme la Maire de sa signature ainsi que de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

